



# Bulletin mensuel des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques et adjuvants

#### N°2024 - 11 - Novembre 2024

Le bulletin mensuel des AMM présente les décisions délivrées concernant des produits phytopharmaceutiques et des adjuvants : les décisions de retrait de produits, les nouvelles autorisations de mise sur le marché et les modifications majeures d'AMM (nouveaux usages accordés, modification des conditions d'emploi, retraits d'usages...).

Les nouvelles AMM concernent les produits de référence, génériques, de revente et de seconde gamme. Les seconds noms commerciaux ne sont pas mentionnés dans ce bulletin.

#### Actualité du mois :

- L'Anses a procédé à la modification de 5 autorisations de mise sur le marché et de 5 permis de commerce parallèle de produits phytopharmaceutiques à base de la substance active captane, en raison de l'entrée en vigueur du règlement d'exécution (UE) 2024/2186 de la commission du 3 septembre 2024 portant sur le renouvellement de l'approbation de cette substance active.
- Ce règlement prévoit des mesures de gestion visant à exclure les utilisations en périodes de floraison des cultures et en présence d'adventices en fleur dans les rangées des cultures traitées.
- Les applications dans les vergers devront être effectuées uniquement avec du matériel qui renforce la précision et l'exactitude de l'application et qui, tout en maintenant le même taux d'application sur les surfaces cibles, permet de réduire d'au moins 61 % en moyenne la quantité de produit phytopharmaceutique appliqué (par hectare) et d'au moins 20 % la perte au sol par rapport aux applications réalisées au moyen de matériel et de pratiques d'application conventionnels.
- La date de modification des autorisations de mise sur le marché est fixée au 01/11/2024.

#### I - Retraits d'autorisation de mise sur le marché

Nom du produit	N°AMM/permis	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Date de la décision	
ADMIRAL PRO	2080060	Insecticide	Pyriproxyfène	Professionnel	12/09/2024	
BION 50 WG	9600526	Stimul. Déf. Plantes - Maladies	Acibenzolar-S-méthyle	Professionnel	09/10/2024	
BION MX	9800320	Fongicide	Acibenzolar-S-méthyle, métalaxyl-M	Professionnel	09/10/2024	

## II - Nouvelles autorisations de mise sur le marché en gamme PROFESSIONNELLE

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Cultures (*)							Substances actives	Formulation	Date de la
			GC	Α	٧	D	L	0	ZNA	Oubstances actives	romalation	décision
BEETUP PRO	2240074	Herbicide	Х				Χ			Ethofumesate, phenmédiphame	Concentré émulsionnable	29/08/2024

<sup>(\*)</sup> GC : grandes cultures L : cultures légumières

V : viticulture ZNA : zones non agricoles

### III - Modifications d'autorisations majeures (renouvellements d'AMM, extensions d'usages...)

Nom du produit	N°AMM	Fonction	Substances actives	Gamme d'usages	Nature de la modification	Date de la décision
CONVISO ONE	2161095	Herbicide	Thiencarbazone-méthyl, foramsulfuron	Professionnel	Réexamen suite à réapprobation d'une SA	27/09/2024
INCELO	2211123	Herbicide	Mésosulfuron, thiencarbazone, méfenpyr-diéthyl	Professionnel	Modification des conditions d'emploi	09/10/2024
OROCIDE PLUS	2200324	Fongicide; Acaricide; Insecticide	Huile essentielle d'orange	Professionnel	Extension usage majeur	29/08/2024
OVISPRAY	9400496	Fongicide; Insecticide; Acaricide	Huile de paraffine (CAS n°64742-46-7)	Professionnel	Extension usage majeur	28/08/2024

- Pour retrouver les **conditions d'autorisation** (cultures concernées, bio-agresseurs cibles, conditions d'emploi), consulter le texte intégral de la décision sur le registre des décisions ; une requête sur le nom du produit ou le numéro d'AMM permet d'accéder aux documents ou consulter le site E-Phy, catalogue des autorisations ;
- Pour consulter les décisions liées à des dérogations temporaires (dites 120 jours), consulter le site du ministère chargé de l'agriculture ;
- Pour connaître les produits inscrits sur la liste des produits de biocontrôle, consulter le site <a href="https://agriculture.gouv.fr/quels-sont-les-produits-de-biocontrole">https://agriculture.gouv.fr/quels-sont-les-produits-de-biocontrole</a> du ministère chargé de l'agriculture;
- Pour retrouver les listes détaillées des **produits retirés et les délais de grâce** associés, consulter les actualités du site E-Phy ;
- Pour retrouver toutes les informations sur les **substances actives** et la réglementation européenne associée, consulter <u>EU Pesticides database</u>.

A : arboriculture
O : cultures ornementales

D : cultures porte graines, cultures tropicales, plantes à parfum, aromatiques, médicinales et condimentaires